

**Depuis le 18 août, soit plus de 5 semaines, les seules pluies significatives sont celles des 22 et 24 septembre dernier avec seulement 10 à 15 mm de cumul de pluie selon les secteurs. Cela n'aura évidemment aucun impact sur la recharge des nappes, mais cela permet une nouvelle levée de graminées pour éventuellement refaire un faux semis.**

Ces pluies et les quelques millimètres prévus dans la semaine, sont un petit bol d'air pour les beaux colzas, et salutaires pour les petits colzas encore à 2 feuilles voire moins. Néanmoins ces derniers ont déjà pas mal souffert et d'ici un mois il sera peut-être intéressant évaluer leur état sanitaire et physiologique pour éventuellement décider de ne pas les garder en fonction des cultures possibles selon les herbicides déjà appliqué.

## **COLZA**

### **Parasitisme limité, vol d'altises.**

Les altises que l'on trouvait très discrètes, s'activent depuis la semaine dernière. Néanmoins dans la majorité des cas on ne craint plus les dégâts sur feuillage. En effet les vols sont hétérogènes mais globalement pas très importants, et surtout les trois quart des parcelles ont atteint le stade 4 feuille ou largement dépassé pour les semis de mi-août.

A ces niveaux de développement, le risque limace est également passé.

Les ravageurs à surveiller seraient plutôt les pucerons. Selon les observations du réseau BSV, 10% des parcelles seraient au seuil de 20% de pieds porteurs. A ce niveau d'infestation il ne faut pas intervenir systématiquement car il y a plus à perdre qu'à gagner : coût du traitement, destruction des auxiliaires, sélection de résistants. Par contre il faut commencer le suivi à vue des parcelles en observant le dessous des feuilles.

## **BLE**

Il est actuellement très prématuré de commencer les semis, même en orge d'hiver.

Statistiquement les meilleurs potentiels sont obtenus dans l'Oise avec des semis autour du 5-15 octobre en blé (viser des semis autour du 10-25 jusqu'au 25 en PI) et 1er au 10 octobre en orge d'hiver (viser des semis autour du 10 en PI).

Ces dates sont à retarder d'avantage en secteur maritime, en présence de graminée résistantes ou sur fortes infestation, et à avancer un peu en secteur plus continental, semis direct ou sol séchant.

De plus en absence de protection insecticide sur la semence, le risque pucerons et cicadelle est désormais plus importants pour les semis précoces jusqu'au 5 octobre surtout. Or ces ravageurs sont compliqués à contrôler avec les solutions foliaires en cas de forte pression précoce.

Mieux vaut profiter des conditions parfaites pour faire un dernier faux semis, en laissant bien les ray grass lever, avant de les détruire avec un herbicide total à petite dose avant le semis. Si en plus, dans les sols en bonne santé non battants, on peut semer en direct sur le faux semis, c'est idéal. Cette technique contribue au déstockage du stock de semence, et peut permettre de réaliser un seul passage d'antigraminées racinaires dans les situations de résistances où l'on en prévoit de plus en plus souvent deux. En présence de géranium résistant dans les colzas, c'est la technique privilégiée et qui fonctionne bien à condition de semer lentement pour éviter le déplacement de terre avec les disques semeurs (un peu inévitable avec les dents).

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 24 septembre 2019 (BSV G.C. N°32), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt,

S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***